

Compte rendu du conseil municipal du 28 août 2018

Présents : M. Santamarta, Maire; M. Bouquié, Mme Cayre, Mme Daubet; M.Tesseyre, Mme Naville, M. Gil, M. Roques, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Sune; Mme Fournier Bourgeade, Mme Laval, M. Gouygoux, , M.Verdier

Absents : M.Colombel , donnant pouvoir à M.le maire, M.Foltz donnant pouvoir à Mme Cayre ; M.Ruebenthaler, donnant pouvoir à M.Roques ; Mme Szymanski,;

M le maire ouvre la séance avec les remerciements pour les attributions de subvention des Aiglons Martelais, de CRI46, des Amis de Gluges, et pour l'aide logistique au Rallye Castines.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

Vote : pour à l'unanimité

3. **Résultats de la consultation pour le ramassage scolaire :**

La prestation porte sur 2 circuits. 3 transporteurs ont été contactés, 2 ont répondu. La société Transports Arcoutel propose d'assurer le service pour la somme totale de 306 € par jour et 348 € si variante en raison du besoin d'un car de 30 places pour dépassement d'effectifs. Cette prestation étant la moins chère, elle est proposée au conseil.

Vote : pour à l'unanimité

4. **Rapport annuel de l'assainissement :**

Ce rapport fait apparaître une baisse de la consommation d'eau en 2017, due aux économies réalisées par les usagers, malgré une augmentation du nombre d'abonnés, et par la réfection du réseau en vue d'éliminer les fuites. M.Verdier demande si on peut craindre un déficit ?

M le maire répond que le nombre d'abonnés augmentera en 2018.

5. **Mise à disposition personnel pour ménage locaux Trésorerie**

Suite au départ de la personne qui faisait le ménage à la Trésorerie de Martel, le Centre des Finances Publiques nous a demandé la possibilité de mettre à disposition un agent communal à raison de 1 heure par semaine.

Françoise Castagné, agent de maîtrise à la mairie de MARTEL, ayant accepté cette mise à disposition, M.le maire propose de conventionner avec la DGFIP, après avis de la CAP, à raison de 1 heure de ménage par semaine remboursée sur la base du salaire de cet agent.

Vote : pour à l'unanimité

6. **convention MAD services avec CAUVALDOR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une bonne organisation des services, chaque activité communautaire ou communale peut faire l'objet d'une mise à disposition.

Au sein des anciennes communautés de communes, différents types de mutualisation étaient mis en place selon les compétences exercées : voirie, enfance jeunesse et activités sportives principalement. Depuis la fusion de 2017, entre les communautés de communes Causses et Vallée De La Dordogne, Cère Et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac En Quercy et l'intégration du personnel du SMIVU de voirie de Bretenoux au 1^{er} janvier 2018, il s'avère nécessaire de présenter un nouveau projet de convention de mise à disposition et ses annexes.

Cette mutualisation s'étend également au Centre Intercommunal d'Action Sociale de CAUVALDOR.

En effet, par délibération N°24 du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la compétence d'intérêt communautaire « social/solidarité ». Les champs d'action du C.I.A.S CAUVALDOR intègrent les cyber bases comme lieux et activités d'action sociale, les agents communautaires affectés à cette mission sont donc mis à disposition du C.I.A.S CAUVALDOR. Cette mise à disposition est aussi effective pour les agents issus des anciens Centres Communaux d'Action Sociale. Le C.I.A.S.

CAUVALDOR remboursera les communes, ainsi que la communauté de communes pour les agents dédiés.

A ce titre, CAUVALDOR établira des conventions de mise à disposition des agents relevant des différents services et pouvant être partagés :

- Ascendantes (de commune vers communauté)
- Descendantes (de communauté vers commune)
- Horizontales (avec des établissements rattachés)

Les conventions préciseront les conditions de mise à disposition des personnels. Les informations relatives aux agents concernés, aux missions confiées et aux modalités pratiques font l'objet d'annexes. L'accord écrit de l'agent mis à disposition ainsi qu'un arrêté de mise à disposition compléteront cette procédure.

M. le maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour m'autoriser à signer la convention de prestations de services à intervenir entre Cauvaldor et la Commune de Martel.

M. Gouygoux demande quelle peut être la durée de la MAD et de l'ordre de mission.

Mme Raynal est autorisée à répondre : l'ordre de mission de chaque agent est établi en chaque début d'année, dans le cadre de la convention. Il peut être de 6 mois, 1 an. L'agent peut refuser.

M. Verdier demande si un agent peut être mis à disposition de façon continue.

Mme Raynal précise que dans ce cas, il devrait être employé par la collectivité qui l'a à disposition. Pour la commune de Martel, plusieurs agents sont déjà mis à disposition pour Cauvaldor : M. Blanco, ½ journée par semaine pour l'entretien extérieur et les petits travaux à la crèche, un agent pour le ménage du gymnase, Mme Barre pour la MSAP, et les agents pour quelques travaux de voirie.

Vote : pour à l'unanimité

7. Subventions Ciné-Lot et autres :

La commune avait décidé d'accorder une subvention de 900 € à Ciné-Lot. Compte-tenu du nombre de prestations (séances mensuelles, écoles, collègue...) Ciné Lot demande 1360 €. Le Conseil reconnaît le bien-fondé de cette demande.

M. le maire a reçu les responsables d'une nouvelle association martelaise, Fitness et Fun, qui aurait souhaité un créneau horaire d'utilisation du gymnase. La commission Cauvaldor pour le planning du gymnase se réunissant le 4 septembre, l'association présentera une demande. Pour l'aider dans son projet, M. le maire propose une subvention exceptionnelle de 350 € si aucun créneau n'est possible dans le gymnase. En effet dans ce cas cette association sera obligée de louer une salle dans un espace privé pour un montant annuel de l'ordre de 350 €. **Vote : pour les 2 subventions à l'unanimité**

8. Demande Lion's Club dénomination rue du nom de Melvin Jones

Le Lion's Club fêtera cette année son 100^{ème} anniversaire depuis sa création en 1917 par Melvin Jones à Chicago. Compte tenu des actions menées sur Martel, le Lion's Club Rocamadour Haut-Quercy sollicite à cette occasion la commune de Martel pour dénommer une rue du nom de Melvin Jones et propose la future voie qui traversera le lotissement de la Condamine. M. Roques demande si la commune peut s'occuper d'une voie privée.

M. le maire répond que la loi ne l'autorise pas. Ce lotissement privé n'est pas terminé et n'a pas apporté à la commune suffisamment de recettes pour justifier des investissements. Lorsque ce sera le cas, la voie deviendra alors communale, et la commune pourra alors lui donner un nom.

M. le maire précise qu'il reçoit aussi des demandes pour que des voies ou des salles portent le nom de martelais ayant rendu des services à la commune. La décision serait alors prise après consultation des élus et établissement de critères. M. le maire propose de surseoir à la demande du Lion's Club. **Vote : pour à l'unanimité**

9. Mise en sécurité Raymondie : obtention DETR 2018

Nous avons déposé une demande de DETR pour nous aider à financer les travaux de mise en sécurité du Palais de la Raymondie

(régularisation de l'ERP) en particulier les travaux de restitution de l'escalier de secours partant de la salle Duguesclin et aboutissant au rez de chaussée derrière les toilettes publiques.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 69 460€ HT. La DETR est de 25% soit 17365€.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 août 2018

M le maire proposera lors de l'examen de la situation financière, arrêtée au 30.09 comme chaque année, l'autorisation d'inscrire des crédits supplémentaires au budget communal 2018 pour financer cette opération urgente. M. Verdier demande si d'autres aides peuvent être attendues.

M. le maire répond que le département pourrait peut-être aider. Mme Bourgeade se renseignera. **Vote : pour à l'unanimité**

10. Informations diverses :

- M le maire lit la réponse que M. Daubet adresse aux questions posées par M. Verdier sur certains points du PADD. Concernant la cartographie de l'axe 5 sur le renouvellement du cadre bâti, Martel sera ajouté. Quant à la question du prolongement de la voie verte entre Baladou et Martel, il est répondu que ce niveau de précision n'est pas du ressort du PADD.
- M. le maire informe que l'attribution par Cauvaldor du fonds de concours au financement de la salle de restauration du pôle enfance a été votée au cours du dernier conseil communautaire. Ce fonds sera débloqué dès réception par leurs services du plan de financement montrant que cette subvention n'excède pas la participation financière de la commune.

11. Questions diverses :

- M. Roques demande où en est le projet de cantine à la maison de retraite.

M. le maire informe de l'avis défavorable envoyé par le département au directeur de l'EHPAD. Les responsables du département justifient cet avis par une mauvaise estimation financière, et ajoutent que le SDAIL, organe départemental d'études, avait proposé une cuisine centrale ailleurs qu'à Martel. Ce que les élus et le CA de l'EHPAD avaient refusé, d'une part au vu de la faiblesse de l'étude et d'autre part de la volonté unanime de maintenir une cuisine à l'EHPAD, avec engagement de fourniture des repas aux écoles. Le directeur de l'EHPAD doit rencontrer le département pour leur expliquer la viabilité de ce projet.

Mme Bourgeade intervient pour redire qu'elle n'a pas été consultée sur ces décisions. Elle veut participer aux démarches. M le maire regrette que là encore, comme pour l'arrêté concernant les camions, le conseil départemental ne s'adresse au maire qu'en envoyant des mails sans aucune concertation préalable.

- M. Roques regrette que peu de conseillers municipaux soient présents aux marchés gourmands pour aider à leur mise en place.
- Mme Verger annonce qu'elle souhaite mettre fin à sa délégation au Conseil Municipal des Jeunes, car aucun projet présenté par le CMJ n'a pu être réalisé, comme par exemple le remplacement de jeux à la Fontanelle.
- M. Verdier fait part de la demande qu'il a eue d'un habitant de la rue du 11 novembre qui ne supporte plus les nuisances occasionnées par les containers à ordures situés sous ses fenêtres. Il demande si ces containers ne pourraient pas être déplacés plus au sud de la rue. M. le maire a déjà eu à répondre à la question de cet habitant, mais il faut aussi tenir compte des personnes âgées qui habitent le quartier et de la place de ces conteneurs près des autres maisons.
Il ajoute que ce problème des poubelles est un énorme souci l'été à Martel. Cauvaldor ne considère pas que les besoins sont multipliés par l'augmentation de la population, les diverses animations et l'importante activité commerciale, en particulier pour les restaurants. Non seulement le rythme des collectes est insuffisant, mais l'état des conteneurs est indigne d'une ville touristique comme Martel. La compétence étant à Cauvaldor, la commune n'a pas d'autre pouvoir d'action que de l'interpeler une fois de plus.
M. Gouygoux répond que cette question a déjà été posée plusieurs fois au cours des années passées, avec la même recherche d'une autre solution. Compte tenu de la pente de cette rue et de la distance maximale acceptable pour les habitants du quartier, il n'est pas possible de trouver une meilleure solution.

Mme Daubet rappelle aussi qu'une réunion s'est tenue en juin avec les commerçants, le SYDED et Cauvaldor pour anticiper ce problème en été.

M.Gouygoux fait part de 2 demandes :

- Le débroussaillage du chemin de Loupchat après la maison de retraite: M.Roques lui répond qu'il y a en effet plusieurs chemins dans ce cas.
- la question de propriétaires qui ont reçu une obligation d'élagage sur la chemin de Grand Lac.

M. Roques lui répond qu'il s'agit d'élagages nécessaires pour le passage des cars jusqu'au Centre Equestre.

- M.Gouygoux informe de la tenue du forum des associations le 8 septembre à Martel.
- Mme Cayre informe du programme des Journées du Patrimoine, avec une nouveauté, une initiation au bâti en pierre sèche au jardin de la médiathèque.
- Mme Daubet annonce aussi la future inauguration du terrain d'initiation au rugby.
- Mme Cayre parle de son inquiétude au sujet des effectifs de l'internat du collège. Mme Bourgeade pense aussi que cet internat est un atout, qu'il faut le maintenir. M.Rigal a pourtant bien réaffirmé sa volonté de les conserver dans le département.

M. Tesseyre s'inquiète lui aussi de l'implication des responsables pour l'avenir de leur collège et en particulier de l'internat. Tous les conseillers affirment la même préoccupation.

Fin du conseil à 22 h15.